

- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissus anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - UA - Site de l'État tel que Carte accueillant des activités de touristiques
 - UX - Secteur de développement des activités économiques
 - UC - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE AGRICOLE (A)**
- AP - Zone Agricole Protégée
 - AS - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Aerr - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - Nj - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Élément pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATOIRNE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Autres zones inconstructibles**
- Zone impactée par un risque
 - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
 - Servier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Bâtis
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite parcellaire
 - Communes
- Échelle au 5 000e

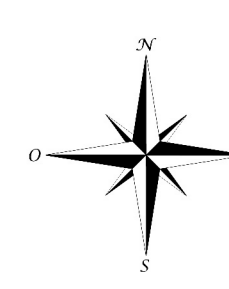


Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE EN M ²
02	Aménagement d'un espace de stationnement	CAMARADE	969
03	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	CAMARADE	156

3.2

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3.2 Règlement graphique

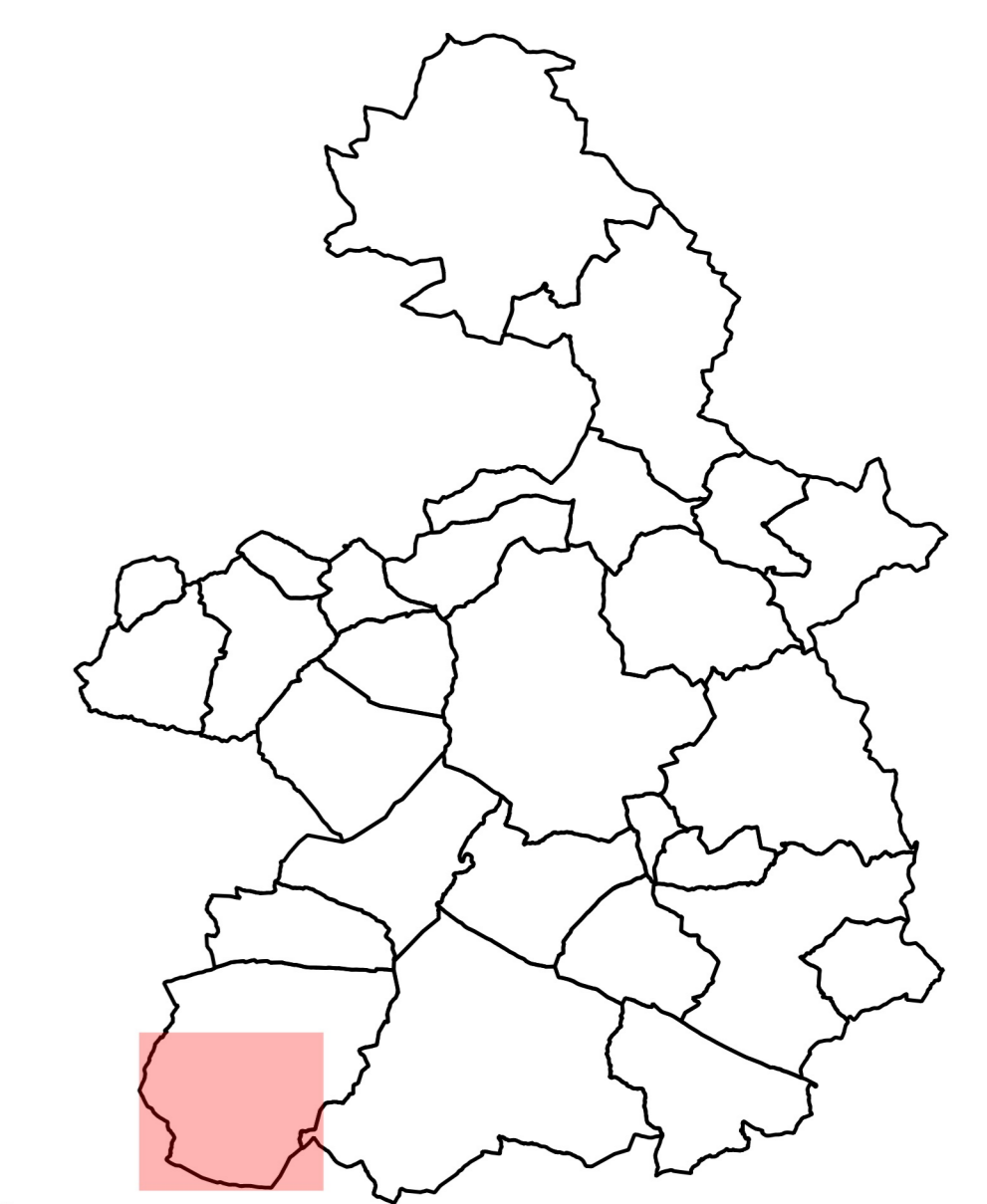

Commune de CAMARADE
Secteur Nord

ARRETE LE 28/02/2024

APPROUVE LE 26/03/2025

Arize-Lèze

Cittanova



- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tissu anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissus urbains périphériques et certains villages et hameaux peu dense
 - UD - Tissus urbains diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - ULA - Site de l'Oustal del Caris accueillant des activités de touristiques
 - UX - Secteur de développement des activités économiques
 - UXC - Secteur de développement des activités commerciales
- ZONE A URBANISER (AU)**
- LAUA - Secteur d'habitat à très court terme
 - LAUB - Secteur d'habitat à court terme
 - LAUC - Secteur d'habitat à moyen terme
 - ZAU - Secteur de développement à long terme
 - SAUE - Secteur de développement d'équipements publics
 - SAUL - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Sites isolés accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Annr - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - NJ - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientation d'aménagement et de programmation
 - Bâtiment pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Point de vue
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Atlas des zones inondables**
- Zone concernée par un risque
 - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
 - Sentier à conserver ou à créer
- INFORMATION**
- Secteur de carrières au titre de l'article R 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- 980
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite parcellaire
 - Communes

Echelle au 5 000e

PIECE DU PLU

3.2

P PLAN
L LOCAL
U URBANISME
i INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3_REGLEMENT

3.2 Règlement graphique
Commune de CAMARADE
Secteur Sud

ARRÊTÉ LE 28/02/2024

APPROUVÉ LE 26/03/2025

Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFACE EN M²
02	Aménagement d'un espace de stationnement	CAMARADE	969
03	Régularisation de voirie sur parcelles privées : création d'une voie publique	CAMARADE	156